

# **L'enseignement du français sur objectifs spécifiques en Chine : Demande institutionnelle et coopération franco-chinoise**

*Eva Martin*

Ambassade de France en Chine

Service de Coopération et d'Action Culturelle

**Résumé :** *L'enseignement du français sur objectifs spécifiques (FOS) en Chine possède des caractéristiques particulières que nous mettrons à jour via une analyse systémique du cours de français sur objectifs spécifiques. En effet, face à une absence de demande de création de cours de FOS émanant des entreprises et/ou sociétés chinoises, nous verrons comment certains projets de coopération franco-chinoise, incluant une formation linguistique en français de spécialité, peuvent fournir une alternative aux cours de FOS provenant d'une demande institutionnelle.*

Dans le contexte actuel de mondialisation, les demandes institutionnelles et sociales de création de cours de français sur objectifs spécifiques, qui émanent d'un système éducatif et/ou d'un groupe social ou professionnel, se sont multipliées à travers le monde. Et la Chine n'échappe pas à cette tendance. Mais toutes les composantes de l'analyse systémique appliquée à l'enseignement/apprentissage du français sur objectifs spécifiques, tel qu'on le conçoit dans un contexte européen, se retrouvent-elles dans le contexte chinois ?

Nous présenterons donc en premier lieu les particularités de l'enseignement du français sur objectifs spécifiques et nous en ferons un bref historique. Nous verrons notamment comment la politique du Ministère des Affaires Etrangères français, après la décolonisation, a permis la diffusion d'un tel enseignement et de ce fait l'ouverture d'un champ didactique jusqu'alors peu exploré.

En second lieu, nous verrons comment l'analyse systémique peut s'appliquer à un tel enseignement/apprentissage dans l'espace européen. Cela nous permettra de voir si l'analyse systémique peut dégager les spécificités de l'enseignement du français sur objectifs spécifiques en Chine, et donc de vérifier si le système est entièrement transposable dans le contexte chinois.

Enfin, nous montrerons, à travers des exemples concrets, comment le cours de français sur objectifs spécifiques en Chine implique la coopération française, et fournit une alternative au système d'enseignement/apprentissage issu d'un cadre essentiellement institutionnel.

## **I. Particularités et historique du français sur objectifs spécifiques**

### **1. Particularités du français sur objectifs spécifiques**

Il est d'usage de définir l'enseignement du français sur objectifs spécifiques (désormais

FOS) en le distinguant de celui du français langue étrangère (désormais FLE). Rappelons que le FLE est défini comme l'enseignement du français à un public non francophone, souvent hétérogène et non scolaire. La langue enseignée est celle de la communication courante. L'enseignement/apprentissage s'organise autour de l'élaboration d'une compétence de communication, grâce à l'acquisition de savoir-faire communicatifs, linguistiques et socioculturels généraux. A partir de cette définition du FLE, on peut donc affirmer que le FOS se différencie du FLE par son public, sa langue, ses objectifs, sa démarche et le statut des enseignants.

Le public d'un cours de FOS est le plus souvent non scolaire : il s'agit de professionnels qui suivent des cours de français dans le cadre de la formation continue. Cependant, il peut également s'agir d'un public scolaire, dans le sens où les cours de FOS peuvent concerner des étudiants, futurs professionnels d'une discipline particulière (droit, médecine, commerce...) qui ont besoin d'apprendre le français pendant leur parcours universitaire.

La langue enseignée ne doit pas être celle de la communication courante, car il est question ici de former un public de spécialistes capables de parler de leur spécialité en français. La langue cible sera donc celle d'un groupe social ou professionnel dans le cadre de sa profession.

Par là même, il en résulte que les objectifs d'un cours de FOS sont constitués de savoir-faire communicatifs, linguistiques, et socioculturels propres à un groupe socioprofessionnel. Le lexique est spécialisé et les formes morpho-syntaxiques se singularisent du français de la vie courante par des traits souvent spécifiques : un médecin apprenant le français aura besoin, par exemple, de savoir diagnostiquer une maladie ou rassurer le patient et non de louer une chambre d'hôtel (du moins pas dans le cadre de sa profession !). Ainsi, les domaines de référence sont aussi nombreux qu'il existe de cours de FOS.

La démarche de conception d'un tel cours est donc différente d'un cours de FLE « classique » où l'enseignant maîtrise le contenu linguistique. Dans un cours de FOS, au contraire, il devra s'efforcer de cerner les besoins d'un groupe socioprofessionnel particulier dont il ne connaît pas forcément les usages langagiers. Si l'enseignant de FLE est formé pour enseigner le français comme langue générale, il est rarement préparé pour le domaine dont il doit enseigner les rudiments de la langue de spécialité. Ainsi, l'enseignant peut être soit un spécialiste de la profession cible mais pas nécessairement enseignant, ou au contraire un enseignant de FLE qui n'appartient pas nécessairement à la profession.

Le cours de FOS est donc un cours de français organisé à partir d'un besoin ou d'une demande professionnelle ou universitaire dont les objectifs sont orientés vers une spécialité.

## **2. Historique de l'enseignement du FOS**

Pour mémoire, rappelons que le premier manuel de FOS, *La manière de langage qui enseigne à parler et à écrire le français* (A. Paré, 1387), date du XIV<sup>ème</sup> siècle et était destiné à l'usage des hommes d'affaires anglais se rendant en France dans le cadre de négociations commerciales.

Mis à part cette production isolée, le FOS a surtout connu un essor après la deuxième guerre mondiale. Il s'agit d'une période politiquement trouble qui a eu des répercussions sur le français. La France était en ruine après 6 ans de guerre et les colonies demandaient leur indépendance : langue et culture françaises étaient alors contestées.

Il est remarquable de noter que l'enseignement/apprentissage du FLE, à cette

époque, retrouve un nouveau souffle en faisant appel à deux théories américaines : l'une est linguistique et l'autre est psychologique. La théorie de Leonard Bloomfield sur la linguistique structurale distributionnelle (il analyse les régularités d'une langue en opérant des manipulations formelles sur les énoncés) inspirera les concepteurs de cours, notamment pour les exercices structuraux ; celle de Burrhus Frederic Skinner sur la psychologie béhavioriste (l'acquisition du langage est réduit à un processus mécanique de formations d'habitudes) mènera à concevoir l'appropriation d'une langue comme l'acquisition de comportements verbaux automatiques, principe que l'on trouvera à l'œuvre dans les manuels de cette époque.

Ces théories apparaissent à cette époque comme novatrices et permettent du même coup de relancer la recherche en didactique. En France, dans les années 50, le CREDIF, sous la direction de Georges Gougenheim, détermine le Français Fondamental 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré : il s'agit d'une liste d'environ 3000 mots qui a été établie à la suite d'une enquête sur la fréquence d'utilisation des mots du français parlé. En 1962, *Voix et Images de France*, le premier manuel SGAV (structuro-globale audio-visuelle) de FLE voit alors le jour. Selon Petar Guberina, qui donna les premières réflexions théoriques sur la méthodologie SGAV, la langue est un moyen de communication d'abord oral, conçu comme un ensemble acoustico-visuel qui est perçu de façon globale et multisensorielle. Cette théorie influencera les concepteurs de manuels SGAV.

Le FOS va recourir à la méthodologie audio-visuelle pour réaliser la mission que lui attribue le Ministère des Affaires Etrangères : diffuser une nouvelle image du français. Pour le Ministère des Affaires Etrangères, la France doit montrer un nouveau visage qui n'est plus seulement celui des Belles Lettres mais aussi celui des scientifiques (mathématiciens, physiciens et chimistes), des médecins et des agronomes. Trois productions didactiques, qui reprennent le principe du français fondamental, voient alors le jour :

- le VGOS (Vocabulaire général d'orientation scientifique)
- le VGOM (Vocabulaire général d'orientation médicale)
- le VIEA (Vocabulaire d'initiation aux études agronomiques)

Ces productions ne donnent pas directement naissance à des manuels, même si *Le français scientifique et technique* paru en 1971 s'inspire du VGOS.

Puis, en 1976, le Ministère des Affaires Etrangères lance des programmes prioritaires qui reflètent une volonté politique de coopération avec certains pays non francophones dans les domaines scientifiques, économiques et techniques. Des étudiants, de niveau bac +3 ou +4 dans l'une de ces spécialités, ont donc été sélectionnés et envoyés en France pour préparer un DEA et/ou une thèse ou encore une école d'ingénieurs. Ces étudiants non francophones ont d'abord reçu une formation linguistique préalable dans leur domaine de spécialité. C'est l'époque du « français fonctionnel ».

Depuis les années 80, l'approche fonctionnelle qui a contribué à l'apparition de l'approche communicative s'applique à tous les cas de FOS : l'analyse des besoins langagiers détermine des fonctions et des actes de parole à travailler durant le parcours de formation en FOS. Par exemple, on considère qu'un scientifique aura besoin de définir et classer alors qu'un médecin devra prescrire.

## **II. Analyse systémique et FOS**

### **1. Analyse systémique appliquée à l'enseignement du FOS en Europe**

Le cours de FOS, tel qu'on le conçoit en Europe, peut aisément être défini comme un système pour les raisons suivantes : il s'agit d'un tout dynamique qui répond à un ou

des objectifs précis, sujet à des échanges avec son environnement interne ou externe, c'est-à-dire à des contraintes et ressources susceptibles de le modifier sans pour autant qu'il perde son identité. Le système possède donc des propriétés auto-organisatrices. Il en découle qu'un système est caractérisé par un état qui se définit par rapport au temps et peut être étudié par le biais de l'analyse systémique.

Par analyse systémique, nous entendons l'étude des liens entre les objets d'un système et son environnement. Les composantes de ce système se retrouvent d'un cours de FOS à un autre mais le contenu même de ces composantes change évidemment à partir du moment où le cours de FOS répond à une demande particulière et est destiné à un groupe socioprofessionnel ciblé.

Le système du cours de FOS est inclus dans un macro-système, le plus souvent l'institution, mais qui peut être également la société, la politique, la coopération internationale, etc. Système et macro-système entretiennent des relations étroites où le macro-système peut venir modifier le contenu des composantes du système.

En définitive, la demande et/ou les besoins déterminent toute la mise en place d'un programme d'enseignement/apprentissage du FOS. La création d'un cours de FOS passera donc par l'analyse des besoins afin de proposer un cours adéquat à la demande.

Ainsi, nous pouvons représenter le cours de FOS donné dans un cadre européen de la manière suivante :

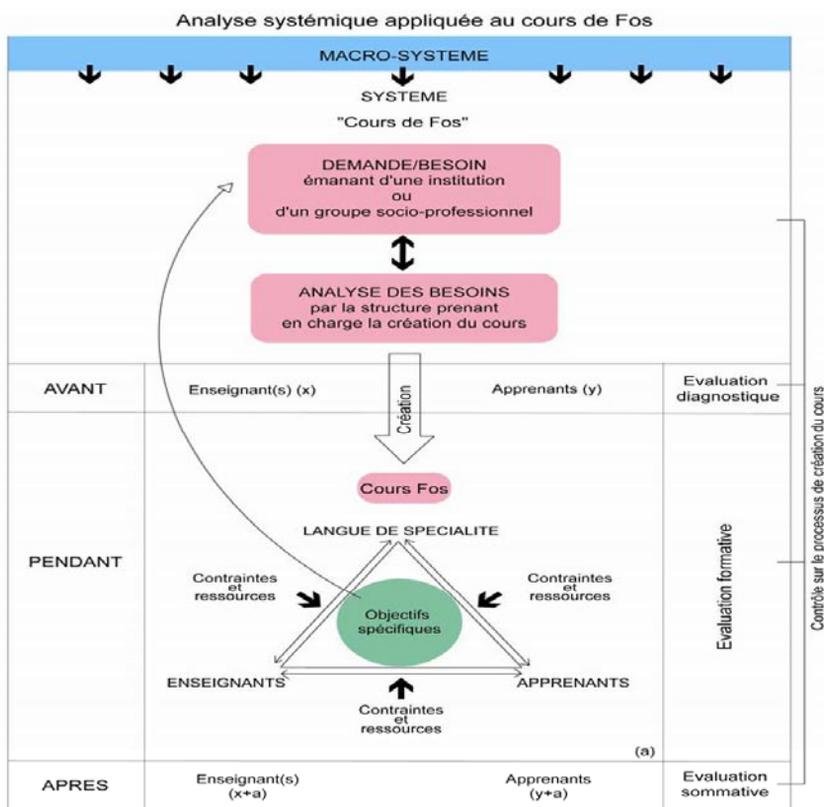
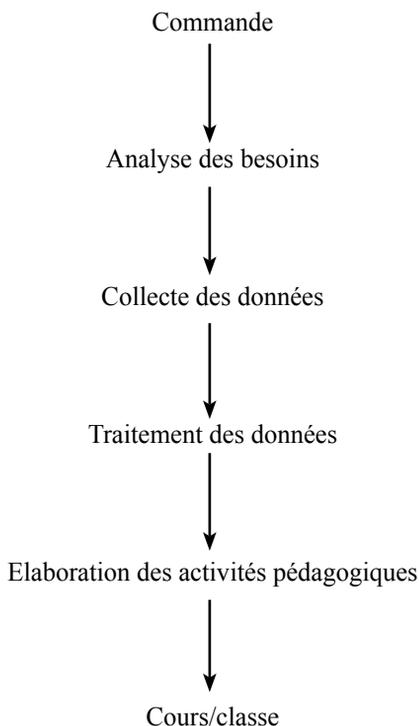


Schéma 1

Selon Chantal Parpette (2001), la mise en œuvre d'un programme d'enseignement/apprentissage du FOS peut être schématisée de la façon suivante :



Nous voyons que ce schéma, à la différence du premier proposé plus haut, traite de la création proprement dite d'un cours de FOS. Il mentionne donc la collecte et le traitement des données. En effet, les données langagières doivent être, selon Chantal Parpette, collectées in situ (c'est-à-dire dans un milieu naturel et donc authentique). Elles correspondent aux situations de communication qui jalonnent le programme d'enseignement/apprentissage. Puis elles doivent être traitées, à cause de leur caractère trop brut : mauvaise qualité sonore, échanges trop longs, débit trop rapide...

Nous partageons cette conception avec Chantal Parpette, et si ce schéma devait être intégré à celui que nous avons proposé nous inclurions « le traitement et la collecte des données » dans la partie création du premier schéma.

## **2. Analyse systémique appliquée à l'enseignement du FOS en Chine**

L'analyse systémique permet-elle de dégager les spécificités de l'enseignement du FOS en Chine ? Tout d'abord, il faut préciser que le français, en Chine, est en seconde position par rapport à l'anglais, langue obligatoire dans le cursus scolaire, en particulier pour l'admission aux études supérieures. Il existe des filières de français général dans le supérieur. Cependant les enseignements de français sur objectifs spécifiques restent très limités.

Il est intéressant de noter que les cours de français général se déroulent dans un cadre scolaire (collège, lycée et université) ou dans divers centres privés d'enseignement de langue, y compris le réseau des Alliances Françaises en Chine, alors que les cours de

français sur objectifs spécifiques sont toujours donnés dans le cadre de l'université ou dans les Alliances Françaises. Deux centres sont agréés par la Chambre de Commerce d'Industrie de Paris : l'Alliance Française de Hong Kong et l'Université des Etudes Etrangères du Guangdong. Il n'existe pas, à notre connaissance, de cours de FOS en dehors de ces deux structures, c'est-à-dire dans des structures privées exclusivement chinoises.

Ces cours sont destinés à des spécialistes en cours de formation qui ont besoin d'une formation en français dans leur spécialité, bien souvent dans le but de se rendre en France afin de finir leurs études. On se trouve donc devant l'application d'une politique identique à celle adoptée par le Ministère des Affaires Etrangères en 1976 avec les programmes prioritaires.

Les cours de français peuvent également être intégrés à un cursus de spécialité : tourisme, droit, économie, etc., sans pour autant donner lieu à un départ en France. Dans ce cas, le français est surtout choisi comme deuxième langue vivante.

Quoi qu'il en soit, nous remarquons que les cours de FOS ont toujours lieu dans un cadre très scolaire (sauf cas particulier des Alliances Françaises). Le macro-système dans lequel s'inscrit le système de l'enseignement/apprentissage du FOS est par conséquent le Ministère de l'Education Nationale chinois, ce qui implique que la demande est toujours institutionnelle et ne provient pas d'un groupe socioprofessionnel extérieur.

Le public est donc lui aussi scolaire. Dans ce contexte, l'analyse des besoins est prise en charge par la structure qui fait la demande de formation (c'est-à-dire l'université) alors que, lorsque la demande émane d'un groupe socioprofessionnel (une entreprise, une société, une structure hospitalière...), l'expression des besoins et l'analyse des besoins sont toujours dissociées : par exemple, un hôpital désirent envoyer des médecins non francophones dans un pays francophone va demander les services d'un centre de langue (privé ou universitaire) afin que ce dernier puisse établir un programme de formation en français médical. Cependant, il n'est pas exclu que l'équipe en charge de cette formation travaille en collaboration avec les commanditaires du programme.

En Chine, comme la demande de formation émane d'un département de spécialité dans une université, l'analyse des besoins est prise en charge par ce dit département auquel on associe les enseignants de FLE de la même université. Tout reste donc à un niveau intra-universitaire. Il peut même arriver que l'analyse des besoins ne fasse pas l'objet de longues investigations puisqu'une concertation existe entre enseignants de spécialité et enseignants de FLE. A part cette différence fondamentale, le reste du premier schéma, à partir du moment où la création a eu lieu, semble s'appliquer de façon identique en Chine et en Europe.

On assiste donc, en Chine, à une « centralisation » du processus de création au sein du macro-système institutionnel. Cependant, nous devons mettre un bémol à ces propos. Nous avons en effet fait mention de programmes de formation en FOS impliquant à la fois les parties chinoises et françaises. Or, il semble que dans ce cas précis la démarche soit différente.

### **III. Exemples de coopération France/Chine incluant des cours de FOS**

Si la demande de création de programmes d'enseignement/apprentissage du FOS ne provient pas d'un groupe socioprofessionnel et reste de ce fait cloisonnée dans le macro-système institutionnel, il n'en demeure pas moins qu'il existe un cas particulier où des facteurs externes viennent interférer dans le processus de création du programme, voire décider de la sa mise en place. Il s'agit des programmes de formation impliquant la coopération française.

Dans ce cas, la mise en place s'inscrit dans le cadre d'un programme de coopération de plus large ampleur, mettant l'accent sur la pratique professionnelle.

Prenons trois exemples concrets et essayons d'analyser les changements qui s'opèrent alors dans le système.

## **1. Le programme « 100 juges chinois »**

Ce programme vise à renforcer la coopération juridique et judiciaire entre la Chine et la France afin de promouvoir l'Etat de droit. La partie chinoise, composée de la Cour Suprême Populaire, du Parquet Populaire Suprême, du Collège National des juges et du Collège National des procureurs, ainsi que la partie française, composée du Ministère de la justice et de l'Ambassade de France en Chine, ont décidé de mettre en place un programme de formation destiné à cinquante juges et cinquante procureurs chinois. Ce programme vise à mettre l'accent sur la formation professionnelle : cinq juges et cinq procureurs sont partis en 2003, le même nombre en 2004.

Les candidats ont été sélectionnés selon plusieurs critères fixés par les deux parties. Deux critères nous intéressent particulièrement ici :

- avoir un minimum de trois ans d'expérience en tant que juge ou procureur
- avoir un niveau de français satisfaisant pour pouvoir partir en France (les candidats sélectionnés sont débutants en français avant la formation linguistique)

Le premier critère montre que le programme ne concerne pas des étudiants mais des professionnels déjà en exercice. Il s'agit donc d'une formation continue et non initiale. Par conséquent, ces professionnels n'appartiennent pas au système universitaire mais au monde du travail : le besoin n'est plus institutionnel mais socioprofessionnel. Il s'agit donc d'un facteur extérieur au système éducatif qui conditionne la création du programme d'enseignement/apprentissage de français du droit.

Cependant, rappelons qu'il ne s'agit pas d'une demande spontanée de formation qui émanerait spécifiquement de la partie chinoise mais plutôt d'un besoin suscité par la politique de coopération franco-chinoise. Cela permet tout de même d'introduire des facteurs externes au cadre du système scolaire chinois, même si ce programme est réalisé en accord avec les partenaires chinois.

C'est au niveau du second critère que se place la formation linguistique proprement dite. Rappelons qu'il ne s'agit pas à l'origine d'un programme de formation linguistique en français du droit mais d'un programme de formation professionnelle nécessitant une telle formation linguistique. En effet, les candidats devront, avant de partir, avoir atteint un niveau de français suffisant afin de pouvoir profiter de leur formation professionnelle en France. Pour cela, ils doivent suivre six mois de cours de français général et spécialisé en Chine.

Les cours de français se répartissent de la manière suivante : les enseignants français et chinois de l'Alliance Française de Pékin sont chargés des cours de français général (soit 500 heures) et la partie FOS (soit 30 heures de cours) est assurée par le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France à Pékin, qui fait appel à des spécialistes du droit résidant à Pékin. Notons que l'enseignement du français du droit est fortement centré sur l'acquisition d'un lexique spécialisé et ne peut, vu le nombre d'heures réduit, prendre en compte des échanges plus complexes comme ceux qui existent entre deux collègues de la profession ou au moment des délibérations lors d'un procès.

Ce découpage en 500 heures de français général et 30 heures de français du droit permet de montrer deux choses : d'une part, les participants sont de vrais débutants en

français au moment de leur sélection et ont donc besoin d'une formation en français général, d'autre part la formation proprement FOS se poursuivra nécessairement en France sur le mode de l'auto-apprentissage en situation professionnelle.

## **2. Le programme « 100 architectes chinois »**

Le programme « 100 architectes chinois » a été mis en place en 2000 selon des principes de coopération identiques à ceux du programme « 100 juges chinois ». Il implique le Ministère des Sciences et de la Technologie chinois et, du côté français, le Ministère Affaires Etrangères, de la Culture, de l'Équipement et de l'Éducation.

Ce programme vise à promouvoir des relations durables entre, d'une part, les agences d'architecture et les bureaux d'études, et d'autre part entre les écoles d'architecture et les universités.

Tout comme dans le programme « 100 juges chinois », les candidats partis en France dans ce cadre sont également des professionnels exerçant depuis plusieurs années leur métier d'architecte ou d'urbaniste.

Au niveau de la formation proprement linguistique, les candidats issus de la sélection 2004 ont reçu environ 650 heures de cours de français sur six mois. Les cours étaient assurés par des enseignants chinois et français. L'identification des besoins s'est faite grâce à une urbaniste française qui avait en charge la pratique professionnelle en français. Elle a également déterminé, en collaboration avec les enseignants de FLE de l'université qui accueillait ces architectes, le contenu des cours à visée plus linguistique. Ainsi, l'enseignante française avait une approche très pragmatique : en partant de vidéos et de visites effectuées avec les apprenants, elle a surtout travaillé sur le vocabulaire spécialisé de l'architecture et sur les aspects professionnels de ce domaine. Des lecteurs français sont également intervenus dans la classe.

Les enseignants chinois, quant à eux, étaient chargés de donner aux apprenants les bases de la morpho-syntaxe française tout en intégrant progressivement du vocabulaire spécialisé, par le biais de textes orientés vers l'architecture et l'urbanisme. Il s'agissait cependant de cours de français langue étrangère à proprement parler puisque le but était de donner les bases de la communication orale et écrite courante en français général. Les objectifs n'étaient pas différents, au départ, de ceux d'un cours de FLE mais ont été, petit à petit, enrichis d'un vocabulaire spécifique à l'architecture et à l'urbanisme. Là aussi, l'accent a été mis sur l'acquisition d'un lexique spécialisé et non sur l'apprentissage d'une langue de spécialité.

## **3. Le programme « 30 médecins chinois »**

Le programme « 30 médecins chinois » est un projet d'appui à la modernisation du système des urgences de Pékin. Suite à la visite en Chine du Premier Ministre français en avril 2003 dans le cadre de la lutte contre le SRAS, ce programme de réorganisation de urgences a été mis en place entre le Ministère de la Santé français et le Bureau de la Santé de Pékin. Il est prévu pour durer quatre ans.

Dans le cadre de ce programme, trente médecins urgentistes chinois recevront des bourses d'un an afin d'effectuer un stage au sein des services d'urgences d'hôpitaux de la banlieue parisienne.

En octobre 2004, six médecins sont déjà partis. Ces trente médecins (incluant ceux qui ont débuté la formation en France) exercent leur profession depuis un certain temps. Il s'agit donc toujours de former des professionnels dans le cadre de la formation continue et non de former simplement au français de la médecine. Les cours de français viennent se positionner par nécessité pratique dans le cadre de la formation professionnelle.

En effet, ces médecins reçoivent une formation linguistique qui allie le français général et le français de spécialité. La formation linguistique dure environ 600 heures et est découpée de la façon suivante :

- environ 550 heures de français général assurées conjointement par une enseignante chinoise et une lectrice française. Cette partie de la formation a pour but de permettre aux futurs médecins stagiaires de communiquer au quotidien
- environ 50 heures de français médical assurées par la lectrice française et un médecin français responsable de projet. La lectrice française travaille à partir d'un feuilleton télévisé qui se déroule au sein d'un service d'urgences et le médecin français est chargé d'apporter des précisions plus techniques sur les mots de la médecine

La formation linguistique de ce programme suit le même découpage et le même principe que les autres, à savoir une formation en FLE importante (ces médecins sont également débutants en français) et une formation en FOS axée sur l'acquisition d'un lexique de base en français de la médecine.

#### **4. Que faut-il en conclure ?**

Nous avons vu que l'enseignement du FOS en Chine revêt principalement deux aspects :

- soit il se constitue à partir d'une demande institutionnelle et le système reste interne à l'ensemble du macro-système éducatif chinois. Les cours de français conditionnent un éventuel départ en France (séjours linguistiques, fin d'études...)
- soit il provient d'un accord de coopération entre la France et la Chine et permet de sortir d'une logique de « centralisation » du processus de création intra-institutionnel. Son but est alors de former des professionnels dans leur spécialité avant un départ en France. Ce séjour en France conditionne donc la mise en place de cours de français, mais n'est qu'un simple instrument au service de la formation professionnelle. Nous pouvons cependant nous demander si la formation en FOS ne devrait pas être plus conséquente, afin de permettre l'acquisition d'une réelle compétence de communication en FOS (incluant des objectifs communicatifs, linguistiques et socioculturels propres au domaine de spécialité) et non seulement l'acquisition d'un lexique spécialisé

#### **Conclusion**

L'analyse du système d'enseignement du FOS en Chine tend à montrer que celui-ci diffère du système d'enseignement du FOS en Europe. Si, en Europe, il existe des cas de figures variés en raison d'une demande elle-même variée, il n'existe pas à notre connaissance de demandes expressément formulées de la part des entreprises ou sociétés chinoises. L'enseignement reste donc soit interne au macro-système institutionnel et ne concerne dans ce cas que des étudiants et les acteurs du milieu éducatif, soit il s'inscrit dans une politique de coopération franco-chinoise et concerne des individus exerçant déjà une profession.

Nous pouvons donc nous demander pour quelles raisons il n'existe pas encore, par exemple, de cours de FOS mis en place par des universités et destinés aussi bien aux étudiants qu'aux professionnels. Nous sommes également en droit de nous demander pourquoi le secteur privé n'éprouve pas le besoin de former son personnel en français. Est-ce parce que l'anglais joue, au sein des entreprises et sociétés chinoises, un rôle prépondérant ? Les décisions institutionnelles en matière de politique linguistique (place privilégiée de l'anglais) influeraient-elles, finalement, sur le choix de la langue étrangère adoptée par une entreprise ou une société chinoise dans les échanges commerciaux ?

A l'heure des années croisées France-Chine et du développement des relations

économiques entre les deux pays, il est surprenant de remarquer que le français sur objectifs spécifiques ne trouve pas encore sa place comme langue d'échange. Mais peut-être n'est-ce plus qu'une question de temps.

## **Bibliographie**

- Germain, C. (1993) *Evolution de l'enseignement des langues : 5000 ans d'histoire*, Paris, CLE International.
- Borin, G. et Schmitt, P-H (1995) '*Le regard perplexe du formateur en français sur objectifs spécifiques*', Le français dans le monde, Recherches et applications de juillet 1995.
- Parpette, C. (2001) '*Intégration de la formation linguistique professionnelle dans les cursus universitaires : légitimité et limites de la démarche*', Actes du colloque Les langues de spécialité, Plzen, Université de Bohême de l'ouest.
- Parpette, C. (2003) '*Elaboration de programmes de français sur objectifs spécifiques et coopération internationale*', Actes du colloque Profilingua 2003, Plzen : Université de Bohême de l'ouest.